



EXTRAIT DU COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le douze décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal d'Olonne-sur-Mer se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PINEAU Florence, Maire, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse adressée le six décembre deux mille seize, (en application des dispositions des articles L.2121-12 et L.2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales).

**PRESENTS :** Mme PINEAU Florence, M. HOUSSAINT Patrick, Mme LOPEZ Sophie, M. BLANCHARD Alain, Mme BOSSARD Françoise, Mme ROUSSEAU Lucette, M. BENELLI Frédéric, Mme DELPIERRE Christine, M. CHENECHAUD Nicolas, Mme GAYDA Catherine, M. CHENECHAUD Jean-Claude, M. RUCHAUD Daniel, Mme MERLE Colette, Mme REHAULT Marie-Françoise, M. YOU Michel, M. MARCHAND Bernard, M. FOURNIERE Claude, Mme BUREAU Brigitte, M. JEGU Didier, Mme LADERRIERE Sophie, M. CHAIGNE Nicolas, Mme AUGRY Valérie, M. GROUSSEAU André, M. BERNARD Régis, M. AVRIL Simon, M. GARDES Eric.

**ABSENTS EXCUSES :**

M. MOREAU Yannick ayant donné pouvoir à Mme PINEAU Florence,  
M. MALLOCHET Gérard ayant donné pouvoir à M. RUCHAUD Daniel,  
Mme SILARI Nathalie ayant donné pouvoir à Mme LADERRIERE Sophie,  
Mme RIMBAUD Christelle ayant donné pouvoir à Mme AUGRY Valérie,  
M. BROSSEAU Stéphane ayant donné pouvoir à M. CHENECHAUD Nicolas,  
Mme BALADRE Martine ayant donné pouvoir à M. BERNARD Régis,  
Mme LANDRIEU Nicole ayant donné pouvoir à M. GARDES Eric.

En application des dispositions de l'article L.2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. HOUSSAINT Patrick a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

-----  
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2016.

-----  
**Délibérations 1-1-145 à 9-1-168**

Nombre de Conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	26
Nombre de votants :	33

-----  
Madame PINEAU Florence, Maire, certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le quatorze décembre deux mille seize ;

-----  
Vu les articles L.2121-20 et L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Florence PINEAU, Maire, a sollicité les membres du Conseil Municipal, pour qu'il soit procédé à un vote par scrutin public. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté ce mode de scrutin.



1 COMMANDE PUBLIQUE

1.1 Marchés publics

1.1.145 Attribution des marchés assurances

Les marchés d'assurances de la ville d'Olonne sur Mer arrivant à échéance au 31 décembre 2016, il convenait de les renouveler.

Aussi, il vous est proposé d'autoriser Madame le Maire à signer les marchés avec les compagnies et pour les montants désignés ci-après :

⇒ Lot 1 : Assurance des Dommages aux biens et des risques annexes :

Cabinet Parpaillon-Basset

Montants : Prix HT/m<sup>2</sup> : 0,3917 € H.T. - prime annuelle de 17 308,42 € TTC

⇒ Lot 2 : Assurance Responsabilité civile et risques annexes :

SMACL

Taux : 0,294 % HT - prime annuelle de 10 631,09 € TTC

⇒ Lot 3 : assurance de la protection juridique de la collectivité et protection fonctionnelle des agents et des élus

SMACL

Prime : 3 038,51 € TTC

⇒ Lot 4 : Assurance auto-collaborateurs

SMACL

Prime : 937,37 € TTC

⇒ Lot 5 : assurance des prestations statutaires :

CNP ASSURANCES

Taux appliqué : 2,28 %

Montant de la prime annuelle : 62 795,44 € TTC comprenant l'option longue maladie et maladie de longue durée

Le Conseil Municipal :

➤ à l'unanimité,

- autorise Madame le Maire à intervenir à la signature des marchés avec les compagnies d'assurances désignées ci-dessus et pour les taux et les montants de primes indiqués, étant précisé que les crédits nécessaires au paiement des quittances des compagnies d'assurance sont inscrits au budget de la Commune.



## 1 COMMANDE PUBLIQUE

### 1.1 Marchés publics

#### 1.1.146 Adhésion au groupement de commandes de denrées alimentaires à destination de collectivités publiques, d'établissements scolaires et de diverses personnes morales disposant d'une restauration collective autogérée en Vendée

Le Département de la Vendée a créé un groupement de commandes destiné à répondre aux besoins de ses membres en matière d'achat de denrées alimentaires dans les domaines suivants :

- Fruits et légumes frais de saison
- Beurre, œufs, fromage (BOF)
- Produits surgelés (légumes, viandes, poissons)
- Viandes fraîches
- Poissons frais
- Epicerie, conserves

L'objectif de cette démarche est de participer à la structuration des filières de production et de commercialisation au sein du Département.

Il est proposé que la ville d'Olonne sur Mer intègre ce groupement de commandes.

Le Conseil Municipal :

- à l'unanimité,
- approuve l'adhésion au groupement de commandes,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir.

## 3 DOMAINE ET PATRIMOINE

### 3.1 Acquisitions

#### 3.1.147 Acquisition terrain rue de la Corde

Une emprise pour alignement a été prononcée sur la propriété aujourd'hui cadastrée section AZ n°48 située 23 rue de la Corde.

Monsieur Frédéric BEREST, propriétaire, a donné son accord pour céder cet alignement au prix de 1 € à la ville d'Olonne sur Mer afin de l'incorporer dans le Domaine Public Communal.

Le Conseil Municipal :

- Moins 2 abstentions (Mme Nicole LANDRIEU ayant donné pouvoir à M. Eric GARDES, M. Eric GARDES)
- donne son accord pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section AZ n° 49 au prix de 1 €,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.



### 3 DOMAINE ET PATRIMOINE

#### 3.1 Acquisitions

##### 3.1.148 Acquisition de terrains rue des Ajoncs

Lors de la délivrance du permis de construire du magasin LIDL, un alignement de la propriété a été délivré.

Le Groupe CHESSE, propriétaire des terrains représentant cet alignement, a donné son accord pour céder ces surfaces au prix de 1 €.

Le Conseil Municipal :

- Moins 2 abstentions (Mme Nicole LANDRIEU ayant donné pouvoir à M. Eric GARDES, M. Eric GARDES)

- donne son accord pour l'acquisition des parcelles référencée ci-dessus,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

### 3 DOMAINE ET PATRIMOINE

#### 3.5 Actes de gestion du domaine public

##### 3.5.149 Dénomination de ponts et passerelles

Le SDIS a sollicité de la commune une dénomination pour chaque pont et passerelle afin de faciliter les interventions.

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir les dénominations suivantes :

1. Pont de Belle Noue (voie de chemin de fer)
2. Le Pont des Loirs (la route des Pins)
3. Le Pont de la Bauduère (sortie village la Bauduère)
4. Le Pont de la Bréchoire (sortie village la Bréchoire)
5. Le Pont de la Salaire
6. Le Pont de Mireille
7. Passerelle du Marais Roc
8. Passerelle du Marais Moizon
9. Passerelle du Cailloux Blanc (allée du Caillou blanc)
10. Passerelle du Fonssauze (zone Actilonne)

Le Conseil Municipal :

- à l'unanimité,

- valide la dénomination des ponts et passerelles proposée,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout document concourant au bon aboutissement de ce dossier.



### 3 DOMAINE ET PATRIMOINE

#### 3.5 Actes de gestion du domaine public

##### 3.5.150 Instauration de servitudes de canalisation des eaux pluviales sur la parcelle AW 441 (projet NEXITY)

Avenue Charles de Gaulle, Nexity réalise un programme immobilier de 45 logements sur une propriété traversée par un collecteur d'eaux pluviales qu'il est nécessaire de déplacer.

De même, l'écoulement des eaux pluviales issues de l'allée des Ormes et de la parcelle communale située entre le projet et OlonnEspace, nécessite la constitution d'une servitude dans la propriété de Nexity. Un acte notarié sera conclu entre la commune d'Olonne sur Mer et la société Nexity pour entériner ces 2 servitudes.

Le Conseil Municipal :

- à l'unanimité,
- donne son accord pour la création de ces deux servitudes de canalisation d'eaux pluviales,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

-----

### 3 DOMAINE ET PATRIMOINE

#### 3.5 Actes de gestion du domaine public

##### 3.5.151 Instauration d'une servitude de canalisation des eaux pluviales sur la parcelle AT 230 (projet Réalité Promotion)

Avenue Charles de Gaulle, la société Réalités réalise un programme immobilier de 71 logements sur la propriété traversée par une canalisation d'Eaux Pluviales. En cohérence avec le réseau de la voirie projetée, il est nécessaire de déplacer ce collecteur qui rejoint le fossé au Nord du terrain. Un acte notarié sera conclu entre la commune d'Olonne sur Mer et la SNC De Gaulle (ex Réalités)

Le Conseil Municipal :

- à l'unanimité,
- donne son accord pour la création de cette servitude de canalisation d'eaux pluviales,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

-----

### 3 DOMAINE ET PATRIMOINE

#### 3.5 Actes de gestion du domaine public

##### 3.5.152 Classement dans la voirie communale du lotissement "Le Clos du Pré"

A la suite de la réception des travaux du lotissement le Clos du Pré le 22 décembre 2015, le Conseil Municipal ayant accepté le transfert dans le domaine communal des espaces communs, comportant



notamment la liaison douce rue Paul Bert/rue des Sables, il est possible de procéder à l'application de la convention de transfert de ce lotissement au sein du domaine public.

Le Conseil Municipal :

- à l'unanimité,
- donne son accord pour le transfert dans le Domaine Public Communal des voies et espaces communs du lotissement "Le Clos du Pré" cadastrés section AM n° 410, 411 et 412 d'une superficie totale de 884 m<sup>2</sup>,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

### 3 DOMAINE ET PATRIMOINE

#### 3.5 Actes de gestion du domaine public

##### 3.5.153 Convention de prestation de service entre la commune de Vairé et la commune d'Olonne sur Mer pour l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation du sol.

Dans le cadre de l'application de la loi ALUR qui conduit notamment à la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat en matière d'instruction des actes d'urbanisme, les communes de la future Communauté d'Agglomération ont décidé de répartir la prise en charge de l'instruction des communes de l'île d'Olonne, Sainte Foy, Vairé et Saint Mathurin entre les communes du Château d'Olonne, des Sables d'Olonne et d'Olonne sur Mer.

En conséquence, il convient d'établir une convention de prestation de service entre les communes de Vairé et d'Olonne sur Mer.

Le Conseil Municipal :

- à l'unanimité,
- donne son accord pour l'établissement d'une convention de prestation de service entre les communes de Vairé et d'Olonne sur Mer,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de prestation de service et tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

### 4 FONCTION PUBLIQUE

#### 4.1 Personnels Titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale

##### 4.1.154 Autorisations de recrutements

1 / Suite à différents mouvements au sein du personnel, il convient de procéder au remplacement de 3 agents municipaux par les postes suivants :

- responsable voirie : cadre d'emplois des techniciens,
- policier municipal ou agent de surveillance de la voie publique : cadre d'emplois des agents de police municipale ou des adjoints techniques,
- responsable des marchés publics : cadre d'emplois des attachés ou rédacteurs.



Par ailleurs, le contrat d'un agent de gestion comptable arrivant à échéance le 31 décembre 2016, il convient également de renouveler le lancement de la procédure de recrutement sur le cadre d'emplois des adjoints administratifs

2 / La procédure de recrutement d'un Directeur de Communication n'ayant pu aboutir, la ville d'Olonne sur Mer ne peut procéder à son remplacement que par un agent contractuel à temps complet, sur le grade d'Attaché territorial.

Le candidat retenu devra justifier d'un niveau d'études en adéquation avec l'accès au grade d'attaché.

Le Conseil Municipal :

- Moins 2 abstentions (Mme Nicole LANDRIEU ayant donné pouvoir à M. Eric GARDES, M. Eric GARDES)
- autorise Madame le Maire, pour le recrutement des agents suivants :
  - 1<sup>er</sup> poste : agent chargé des travaux de voirie,
  - 2<sup>ème</sup> poste : policier municipal ou agent de surveillance de la voie publique,
  - 3<sup>ème</sup> poste : responsable des marchés publics
  - 4<sup>ème</sup> poste : agent de gestion comptable
- recrute des agents à temps complet sur les grades suivants :
  - 1<sup>er</sup> poste : cadre d'emplois des techniciens,
  - 2<sup>ème</sup> poste : cadre d'emplois des agents de police municipale ou des adjoints techniques,
  - 3<sup>ème</sup> poste : cadre d'emplois des rédacteurs ou attachés territoriaux
  - 4<sup>ème</sup> poste : cadre d'emplois des adjoints administratifs.

et ouvrir les postes correspondants au grade du candidat, étant précisé qu'à l'issue de la procédure de recrutement, le tableau des effectifs sera ajusté en fonction du grade des candidats retenus,
- autorise Madame le Maire, en cas d'impossibilité de recruter selon la voie statutaire, à procéder au recrutement d'un non titulaire sur ces emplois dans les conditions fixées ci-dessus et à signer les contrats de recrutement correspondants.
- autorise Madame le Maire à recruter un agent sur le poste de directeur de la communication, à temps complet, sur le grade d'attaché territorial, le poste étant vacant au tableau des effectifs,
- autorise Madame le Maire, à procéder au recrutement d'un non titulaire sur cet emploi dans les conditions fixées ci-dessus et à signer le contrat de recrutement correspondant.
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout document concourant au bon aboutissement de ce dossier.



#### 4 FONCTION PUBLIQUE

##### 4.1 Personnels Titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale

##### 4.1.155 Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Un nouveau dispositif portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat, est transposable aux fonctionnaires territoriaux.

Ce nouveau régime indemnitaire composé de l'IFSE (Indemnité liée aux Fonctions, Sujétions et Expertises) et du CIA (Complément Indemnitaire Annuel) a pour vocation de réduire le nombre de primes existantes actuellement mises en œuvre. Il s'inscrit dans une démarche de valorisation de l'exercice des fonctions, de l'expérience et de l'engagement professionnel ainsi que de la manière de servir.

Le RIFSEEP ne s'applique à ce jour, que pour les filières administrative, sociale, sportive et animation. La généralisation devrait aboutir pour tous les fonctionnaires territoriaux au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Il appartient à chaque collectivité de mettre en place le nouveau régime indemnitaire dans les meilleurs délais, après avis du Comité Technique.

Le Conseil Municipal :

- Moins 3 abstentions (Mme Martine BALADRE ayant donné pouvoir à M. Régis BERNARD, M. Régis BERNARD, M. Simon AVRIL)
  - Moins 2 votes CONTRE (Mme Nicole LANDRIEU ayant donné pouvoir à M. Eric GARDES, M. Eric GARDES)
- adopte, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 la proposition de Madame le Maire relative au nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, et de la convertir en délibération, pour instaurer la mise en place du RIFSEEP avec ses deux composantes : l'IFSE et le CIA,
  - valide les critères proposés ci-dessus, pour l'indemnité liée aux fonctions, sujétions et expertises (IFSE),
  - valide les montants maximaux attribuables par l'autorité territoriale en référence aux textes réglementaires parus,
  - valide l'ensemble des modalités de versement proposées par Madame le Maire pour l'IFSE et le CIA,
  - autorise Madame le Maire à prendre et à signer les arrêtés dans les limites sus-énoncées au regard des critères susvisés.



## 5 INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE

### 5.3 Désignation auprès de l'Intercommunalité

#### 5.3.156 Election d'un conseiller communautaire

Le nouvel accord local, fixant le nombre total de conseillers communautaires de la future communauté d'agglomération à 48, a été approuvé par le conseil municipal le 3 octobre 2016.

Cet accord local fixe également le nombre de représentants pour la ville d'Olonne sur Mer à 13, soit un de plus qu'actuellement à la Communauté de communes des Olonnes.

Il convient donc d'élire un nouveau conseiller communautaire pour représenter la commune au sein de la nouvelle communauté d'agglomération.

Le Conseil Municipal :

Nombre de votants :	33
- Monsieur Michel YOU :	27 voix
- Monsieur Eric GARDES :	5 voix
- Bulletin blanc :	1

A l'issue des opérations, est élue en qualité de conseiller communautaire, M. Michel YOU.

## 7 FINANCES LOCALES

### 7.1 Décisions Budgétaires

#### 7.1.157 Budget Principal 2016 : Décision Modificative n° 3

Pour permettre la réalisation de certaines opérations budgétaires sur l'exercice 2016, il convient de procéder à des ouvertures ou transferts de crédits. Cette décision modificative récapitulée dans le tableau ci-dessous concerne :

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- 1) L'intégration des travaux en régie pour 105 808,00 € qui entraîne la réduction des crédits sur chaque programme d'investissement afin de prendre en compte le travail réalisé par les agents de la Ville pour la section d'investissement.
- 2) La prise en compte pour leur valeur comptable de 1 130,00 € de cessions gratuites et de ventes moyennant un euro symbolique.
- 3) Une inscription budgétaire de 13 200,00 € sur l'opération 9205 « Urbanisme » suite à un reversement de contribution financière à la Communauté de Communes des Olonnes dans le cadre du Projet Urbain Partenarial Chemin du marché Vaut pour l'extension du réseau d'assainissement Eaux Usées.
- 4) Une inscription budgétaire de 10 000,00 € sur l'opération 0905 « Matériel divers ».
- 5) Une inscription budgétaire de 680 804,00 € sur l'opération 8452 « Acquisitions immobilières ».

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT



- 6) Une inscription budgétaire de 501 204,00 € sur l'opération 9205 « Urbanisme » au titre d'une subvention de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer dans le cadre du dispositif d'aide aux communes participant à l'effort de construction de logements, mis en place par l'Etat en juin 2015.
- 7) Une inscription budgétaire de 189 600,00 € à l'article budgétaire 024 « Produits des cessions d'immobilisations » suite à la vente de la maison et des terrains aux Conches Bressaudières.
- 8) Une inscription budgétaire de 13 200,00 € sur l'opération 9205 « Urbanisme » car seule compétente en matière d'urbanisme, la Commune, recevra une participation financière dans le cadre du Projet Urbain Partenarial Chemin du marché Vaut.

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- 9) Une inscription budgétaire de 35 000,00 € à l'article budgétaire 64111 « Personnel titulaire – rémunération principale ».
- 10) Une minoration de 10 000,00 € à l'article budgétaire 6251 « Voyages et déplacements ».
- 11) Une inscription budgétaire de 80 808,00 € à l'article budgétaire 022 « dépenses imprévues ».

Le Conseil Municipal :

- Moins 2 votes CONTRE (Mme Nicole LANDRIEU ayant donné pouvoir à M. Eric GARDES, M. Eric GARDES)
- approuve cette décision modificative n° 3.

## 7 FINANCES LOCALES

### 7.1 Décisions Budgétaires

#### 7.1.158 Budget 2017 : autorisation de dépenses pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2017

L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif de :

- mandater les dépenses prévues sur les reports de crédits en investissement (sur production de l'état des reports transmis à Monsieur le Trésorier).
- mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite des crédits précédents, et les annuités de la dette venant à échéance.
- avec l'accord de l'assemblée municipale, engager et mandater de nouvelles opérations en investissement dans la limite du quart des crédits du budget précédent.

Pour les opérations pluriannuelles adossées à des autorisations de programme (AP), il est possible de les liquider et de les mandater en 2017 dans la limite des crédits de paiement (CP) prévues au titre de cet exercice.

#### 1) Crédits anticipés



Le Budget Primitif 2017 de la commune doit être adopté au plus tard le 15 avril 2017.

Afin d'optimiser l'action de la collectivité en mettant à profit les premiers mois de l'année civile sans attendre le vote du budget primitif, il convient d'autoriser, en investissement, l'engagement et le mandatement de travaux par anticipation, étant précisé que ces crédits seront obligatoirement repris au budget primitif 2017.

Opération	Montant
TOTAL 0503 Contrat environnement littoral	10 000,00
TOTAL 0902 Informatique	40 000,00
TOTAL 0904 Environnement	50 000,00
TOTAL 0905 Matériel divers	50 000,00
TOTAL 1701 Voirie 2017	100 000,00
TOTAL 8404 Bâtiments communaux divers	50 000,00
TOTAL 9205 Urbanisme	20 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>320 000,00</b>

## 2) Etat des AP/CP

Il convient de faire un point sur les autorisations de programme en cours ainsi que les crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2017 et des exercices suivants qui en découlent.

Intitulé de l'AP	Code opération	Montant de l'AP			Montant des CP				
		AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2016	Total cumulé	C.P. antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2015)	C.P. réalisés au titre de l'exercice 2015	C.P. ouverts au titre de l'exercice 2016	C.P. ouverts au titre de l'exercice 2017	Restes à financer (exercice au-delà de 2017)
Avenue François Mitterrand	1206	5 950 000,00		5 950 000,00	1 888 553,11	188 746,01	431 600,00	50 000,00	3 391 100,88
Avenue Charles de Gaulle	1205	1 500 000,00		1 500 000,00	710 898,47	10 784,74		10 000,00	768 316,79
Médiathèque communale	0603	3 974 707,41	49 632,48	4 024 339,89	2 075 099,71	1 774 240,18	130 000,00	45 000,00	0,00
Aménagement paysager du parc de la Jarrie	1204	1 500 000,00	675 000,00	2 175 000,00	281 168,22	629 843,93	900 000,00	50 000,00	313 987,85

Le Conseil Municipal :

- Moins 2 votes CONTRE (Mme Nicole LANDRIEU ayant donné pouvoir à M. Eric GARDES, M. Eric GARDES)
- autorise l'engagement et le mandatement des montants présentés ci-dessus qui seront repris lors du vote du budget primitif 2017.

## 7 FINANCES LOCALES

### 7.1 Décisions Budgétaires

#### 7.1.159 Budget annexe Quartier Belle Noue (ZAC) 2016 : Décision Modificative n°2



Pour permettre la réalisation de certaines opérations budgétaires sur l'exercice 2016, il convient de procéder à des ouvertures de crédits. Cette décision modificative récapitulée dans le tableau ci-dessous concerne :

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- 1) Une inscription budgétaire de 20 000,00 € à l'article 3555 « Terrains aménagés ».
- 2) Une minoration de l'inscription budgétaire de 20 000,00 € à l'article 1641 « Emprunts en euros ».

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- 3) Une inscription budgétaire de 20 000,00 € à l'article 605 « Achats de matériel, équipements et travaux » pour les travaux d'aménagement de voirie et d'espaces verts de la ZAC Belle Noue.

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- 4) Une inscription budgétaire de 20 000,00 € à l'article 71355 « Variation des stocks de terrains aménagés ».

En application des dispositions de l'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Locales,

Le Conseil Municipal :

- Moins 2 votes CONTRE (Mme Nicole LANDRIEU ayant donné pouvoir à M. Eric GARDES, M. Eric GARDES)
- approuve cette décision modificative n° 2.

## 7 FINANCES LOCALES

### 7.1 Décisions Budgétaires

#### 7.1.160 Tarifs Municipaux : aire d'accueil des gens du voyage

La ville d'Olonne sur Mer adhère au schéma départemental d'accueil des gens du voyage depuis juillet 2005 et dispose d'une aire d'accueil permanente située rue de la Vigne verte, d'une capacité de 20 places.

Après analyse de la situation et afin d'harmoniser l'organisation de la tarification à l'échelle du Pays des Olonnes, il est proposé d'aller vers une tarification au forfait journalier, à savoir :

- Droit emplacement 1 caravane : 2,55 € / jour
- Caravane supplémentaire : 1,00 € / jour
- Forfait eau journalier : 0,75 € / jour
- Electricité : 1,30 € / jour du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre.  
1,90 € / jour du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril.

Le Conseil Municipal :

- à l'unanimité,
- valide les nouveaux tarifs proposés,



- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents concourant au bon aboutissement de ce dossier.

## 7 FINANCES LOCALES

### 7.3 Emprunts

#### 7.3.161 Garantie d'emprunt Vendée Habitat : construction de 5 logements « Rue des Taillis »

Afin d'assurer la construction par Vendée Habitat de 5 logements situés rue des Taillis et pour couvrir :

- un emprunt de 198 000 € en Prêt Locatif Aidé d'intégration,
- un emprunt de 67 000,00 € en Prêt Locatif Aidé d'intégration foncier,
- un emprunt de 127000,00 € en Prêt Locatif à Usage Social
- un emprunt de 48 000,00 € en Prêt Locatif à Usage Social foncier,

il y a lieu d'obtenir de la Commune la garantie d'emprunt à hauteur de 30 % de ces emprunts accordés par la Caisse des Dépôts et Consignations, d'une durée de 40 et 50 ans au taux d'intérêt réglementaire.

Le Conseil Municipal :

- à l'unanimité,
- approuve les dispositions du Contrat de Prêt n° 55050 signé entre l'OPH VENDEE HABITAT, l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec Vendée Habitat déterminant la garantie de la ville d'Olonne sur Mer.

## 8 DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

### 8.1 Enseignement

#### 8.1.162 Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse 2016/2019 avec la CAF

Il convient de renouveler le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) pour les années 2016 à 2019, contrat d'objectifs et de cofinancement conclu entre la CAF et la Collectivité.

Le nouveau contrat proposé se traduira par une prise en charge des dépenses par la Caisse d'Allocations Familiales à hauteur de 50% d'une enveloppe totale limitative de 199 304,52€ pour les quatre années (portant sur l'année de référence 2015).

Le Conseil Municipal :

- à l'unanimité,
- autorise Madame le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse ainsi que tout document concourant au bon aboutissement de ce dossier



## DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

### 8.1 Enseignement

#### 8.1.163 Participation communale aux projets de séjours scolaires pédagogiques 2016/2017

Au regard des projets présentés par les écoles Notre-Dame des Flots et St Joseph, la Ville a décidé de poursuivre son partenariat financier en 2017 pour un montant de 21 124 €.

Au titre de l'année scolaire 2016/2017, ces deux écoles ont présenté leur projet de séjour scolaire pédagogique.

Le Conseil Municipal :

- à l'unanimité,
- approuve la participation financière de la Ville pour les projets ainsi présentés, pour un montant total de 21 124€, étant précisé que les crédits seront inscrits au budget 2017,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout document concourant au bon aboutissement de ce dossier.

## 8 DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

### 8.3 Voirie

#### 8.3.164 Convention avec le Sydev relative aux travaux de rénovation du parc d'éclairage public

Dans le cadre des travaux de rénovation du parc d'éclairage public estimés à 34 029 euros, il convient d'autoriser Madame le Maire à signer la convention correspondante avec le SYDEV.

Le Conseil Municipal :

- à l'unanimité,
- autorise Madame Le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir et tout autre document concourant au bon aboutissement de ce dossier.



## 8 DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

### 8.8 Environnement

#### 8.8.165 Validation des inventaires des zones humides (SAGE Auzance Vertonne)

Le SAGE approuvé le 18 décembre 2016, comporte un relevé des zones humides déjà intégré au PLU de 2011. Toutefois, après vérification de 4 sites par le bureau d'études ATLAM, pour conforter l'inventaire initial, la cartographie a pu être adaptée à la réalité des prélèvements effectués dans l'un des 4 sites.

Globalement, le relevé de zones humides concerne 3,7 % de la surface du territoire. Il est proposé au Conseil Municipal de valider la cartographie des zones humides telles que présentée par le syndicat mixte du Sage.

Le Conseil Municipal :

- à l'unanimité,
- valide la cartographie des zones humides du SAGE,
- délègue tous pouvoirs à madame Le Maire pour l'accomplissement des formalités nécessaire à l'égard du PLU notamment, et mener à bien ce dossier.

## 8 DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

### 8.9 Culture

#### 9.166 Convention d'organisation du concert du Nouvel an 2017

Dans le cadre de l'organisation du concert du Nouvel An cofinancé et organisé par les communes d'Olonne sur Mer et des Sables d'Olonne, il convient d'autoriser Madame le Maire à signer la convention définissant les différentes modalités.

Le Conseil Municipal :

- à l'unanimité,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir.

## 9 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

### 9.1 Autre domaines de compétences des communes

#### 9.1.167 Communauté de Communes des Olonnes : Rapport activités 2015

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Olonnes a transmis aux communes membres le rapport d'activités de l'année 2015 de la Communauté de Communes des Olonnes.



Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport d'activités de l'année 2015 de la Communauté de Communes des Olonnes, annexé à la présente délibération.

## 9 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

### 9.1 Autre domaines de compétences des communes

#### 9.1.168 Convention de soutien à la politique de la réserve militaire

Afin de promouvoir l'accès à la réserve opérationnelle pour les agents de la fonction publique et les salariés du secteur privé, le Ministère de la Défense propose la signature d'une convention au travers de laquelle l'employeur s'engage à accorder plus de 5 jours de droit.

La ville d'Olonne sur Mer souhaite proposer 20 jours de droit aux agents volontaires et signer en ce sens, la convention de soutien à la politique de la réserve militaire avec le Ministère de la Défense.

Le Conseil Municipal :

- Moins 2 votes CONTRE (Mme Nicole LANDRIEU ayant donné pouvoir à M. Eric GARDES, M. Eric GARDES)
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la présente convention et tout document concourant au bon aboutissement de ce dossier.

## DECISIONS :

**D2016-53 du 4 novembre 2016** : Réalisation d'un prêt de 590 000,00 € auprès de la Caisse d'Epargne de Bretagne – Pays de Loire pour le financement des opérations d'investissement prévues au budget 2016.

**D2016-54 du 14 novembre 2016** : Refonte de l'identité visuelle de la commune nouvelle des Sables d'Olonne et de la future communauté d'agglomération "Les Sables agglomération"

Olonne sur Mer, le 14 décembre 2016



Florence PINEAU

Maire d'Olonne sur Mer